



RÉPUBLIQUE

FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

UNIVERSITÉ DE Paris VI

DIPLOME D'ÉTAT DE DOCTEUR EN MÉDECINE

VU les titres initiaux produits par Monsieur Jean Alain
né à etage de la, le 05 octobre 1955
VU les pièces constatant que l'intéressé a soutenu avec succès, le 17 octobre 1986 conformément aux
règlements, une thèse présentée en vue du Diplôme d'État de Docteur en Médecine devant le jury constitué au sein de
l'Université de Paris VI;

LE DIPLOME D'ÉTAT DE DOCTEUR EN MÉDECINE

est conféré à Monsieur Jean Alain

1/4, collationné
à l'original qui m

pour en jouir avec les droits et les prérogatives qui y sont attachés par les lois, décrets et règlements.

6 D

Pour le Président de l'Université P. et M. G. H.

Fait à Paris le 20 janvier 1987

Le PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

C. F.

J. PROTEAU

Signature du titulaire :

J. A.

Vu, pour le Ministre et par délégation :
Le RECTEUR DE L'ACADÉMIE, et par
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS

J. A.
75 VI F. N° 122
du 19 1987